

Personnel Communal – Motion de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : Je tiens à indiquer que dans le texte que je propose, il n'est pas fait allusion à une diminution du temps de travail du personnel communal parce que je pense que ce n'est pas une question qui dépend du Maire ni de la Municipalité mais c'est un problème national. Mon texte comprend trois parties, je suis tout à fait disposé à ce que le vote porte sur chacune des parties du texte (réactions).

M. LE MAIRE : Il y aura donc trois votes.

M. NACHIN : Seulement si on le demande !

M. LE MAIRE : Qui demande un vote par division ?

M. NACHIN : Il faut peut-être connaître le contenu de ma proposition.

M. LE MAIRE : Donnez lecture du texte.

M. NACHIN : Face à l'augmentation importante du chômage dans le bassin d'emplois de Besançon, le Conseil Municipal exprime le souhait :

- premièrement que dans les services municipaux tout départ en retraite soit remplacé,
- deuxièmement que soit favorisé le travail à temps partiel sur les postes permanents,
- troisièmement que soient créés de nouveaux emplois permanents pour faire face aux besoins qui seront recensés dans les divers services de la Ville et pour répondre aux besoins de la population.

M. LE MAIRE : Merci. Un vote sur l'ensemble du texte est proposé.

Ce vœu est repoussé à la majorité, un Conseiller votant pour et 9 s'abstenant.